

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

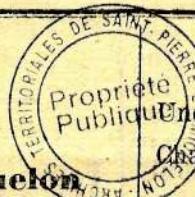
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## A M. LOUIS LÉGASSE

**A vos injures plus grossières qu'intelligentes, la rédaction et la direction du Réveil, malgré le dédain et le mépris qu'elles puissent avoir d'une telle combativité, n'ont qu'une faible mais éloquente défense à vous opposer: c'est que, même au paroxysme de votre rage de parvenu, vous ne pouvez leur reprocher aucune tare comme aucune compromission honteuse, ni que l'épilepsie et la pendaison comme remède, aient jamais été leurs moyens de distinction.**

La Rédaction

## LA SÉPARATION de l'Église et de l'État

M. Paul Deschanel ancien président de la chambre, député de Nogent-le-Rotrou qui fut l'an dernier l'éloquent défenseur de nos droits à Terre-Neuve, a prononcé le mois dernier devant ses électeurs un discours sur la politique générale de la France dont nous extrayons le passage suivant:

C'était, dit-il, méconnaître l'évolution de l'histoire, que de considérer l'acte de 1801 comme le régime définitif de la République au vingtième siècle. La neutralité de l'État, en matière de religion, est le grand principe moderne. Parler d'*«Apostasie officielle de la France»*, alors que l'Église va reprendre la liberté de ses nominations et de ses conciles; parler d'*«œuvre de persécution et de haine»*, alors que, par la caisse centrale, le budget des cultes va pouvoir se reconstituer hors du budget officiel et alimenter les paroisses pauvres, alors que les édifices seront mis à la disposition des fidèles, alors que, pour la dévolution des biens, les orateurs les plus éminents de l'extrême-gauche sont venus défendre la solution la plus libérale, ce sont là d'évidentes exagérations de polémique. Et ce n'est

pas notre faute si après le vote de l'article 4, après cet acte décisif qui écartait de la loi toute intention schismatique, des voix, sorties, non de l'Église, mais des partis politiques, ont représenté ce vote comme l'échec de la réforme, montrant par là que ce qu'ils redoutaient le plus, c'était une séparation libérale, et poussant une partie de la gauche à essayer de revenir, vainement, d'ailleurs, sur ce qu'elle avait fait.

Non: les catholiques qui ne cherchent pas la guerre, reconnaissent que la loi votée par la Chambre n'est pas l'œuvre de violence qu'ils avaient redoutée, et cela pour une raison qu'il était aisément prévisible, c'est que les adversaires de la réforme y ont concouru, ce qui a été en France et ailleurs, le cas de toutes les grandes transactions historiques.

Aussi change-t-on maintenant de langage; on dit seulement que la loi ne restera pas ce qu'elle est, et l'on cite le mot de certains députés: «C'est une loi provisoire». On paraît oublier que ces députés ont été mis constamment en minorité, soit devant la Chambre, soit dans la commission même.

Oui si l'on changeait la loi, ou si l'on en faisait un instrument de guerre et de schisme, la France retomberait inévitablement en pleine guerre religieuse, comme à l'époque de la constitution civile du clergé. Il dépend du gouvernement et du parti républicain d'éviter ce péril. La guerre ou la paix ne tient pas à tel ou tel régime, concordat ou séparation; le Concordat a été immédiatement suivi des articles organiques et du duel le plus violent qu'ait enregistré notre histoire. Quelle que soit la législation, la guerre ou la paix dépend de l'esprit des gouvernements en présence.

## LOUIS LÉGASSE ET SON SYNDICAT

Dans un long article de quatre colonnes de la Vigie, M. Louis Légasse défend par des injures et des grossièretés son œuvre dernière, le nouveau syndicat méli-mélo, ce nouveau moyen

d'action qui doit régénérer tous les vices, toutes les routines de nos armements maritimes.

Pour parvenir à des résultats si heureux et si grandioses, M. Légasse a groupé autour de lui tous les hommes qui lui sont le plus dévoués, et sur le concours desquels il peut compter comme sur lui-même.

Voilà la magistrale organisation dont la conception est tant vantée par son auteur, à titre de réclame; en fait d'autres capacités marquantes autres que la docilité aux ordres du Maître, il n'en existe pas.

Prenons le président, il était tout désigné pour l'emploi, à la suite du procès retentissant qui lui a fait encourir une condamnation sévère pour injures et menaces de voies de fait envers le Commissaire de l'inscription maritime dans l'exercice de ses fonctions.

On le sait et on le voit à chaque instant, M. le commissaire Gailhac est honoré de la haine irréductible de M. L. Légasse. Ce dernier ne pouvait mieux faire que de trouver un président qui, tout à sa dévotion, partageait également ses animosités et ses inimitiés pour l'aider à les assouvir.

Le but du nouveau syndicat, pour ceux qui voudront le voir, a donc ce double mobile: désorganiser celui existant, faire triompher l'affaire baleine et servir les animosités personnelles des deux dirigeants contre M. Gailhac.

Par ailleurs, M. Légasse assasonne son article de déclarations ampoulées qui sont en contradiction avec ce qu'a toujours été sa ligne de conduite dans la pratique.

*Il est l'ami du peuple, de l'ouvrier, du marin, dont il voudrait améliorer le sort; il voudrait le voir réaliser ses épargnes en une maison ou un bateau . . . . .*

Oh la bonne charte! que c'est donc touchant de voir un homme public faire étalage de pareils sentiments; mais que la réalité est décevante quand on vient à approfondir que ce même homme a dépossédé nombre de malheureux soit de leur maison, soit de leur bateau, même quand la pauvre maison est possédée par indivis.

Tant de même, c'est être effrontément hypocrite que d'oser tenir un pareil langage, quand tout Saint-Pierre sait que Légasse a dépossédé à lui seul les trois quarts des malheureux soit d'une façon, soit d'une autre, sans avoir eu égard aux membres de sa famille.

Comme exemple, ne citons qu'un nom d'une de ses victimes récentes et qui vient de partir: Noguez, habile menuisier, confiant dans ces bonnes paroles, avait acheté un terrain grâce à des avances, il y avait bâti une maison et se croyant sûr du lendemain il avait même pris femme. Au bout de dix-huit mois, terrain et maison appartenaient à M. Légasse dans les meilleures conditions. Il en a tant de ces maisons grandes et petites, qu'il en a constamment à louer et que dans ses bureaux, sorte d'agence de location, une pancarte fait connaître la nomenclature de celles que leurs propriétaires n'occupent plus, il n'y a que l'embarras du choix. Et voilà comment M. Légasse, qui souhaite une petite maison à chacun, opère dans la pratique; il nous dira que c'est à son corps défendant, nous savons qu'il a toujours une bonne raison à invoquer quand il s'agit de faire prévaloir ses droits.

**L'opulence**, dogmatise M. Louis Légasse, n'est pas un vol, c'est le prix du travail de quelqu'un.

M. Légasse énonce une maxime générale qui comporte sans doute des exceptions, malgré son dogmatique toujours, et, mieux que nous, il devrait savoir ce que le livre des saints pense des riches. En voici une qui, pour prise au hasard, n'en proclame pas moins le contraire de ce que sa fatuité avance: **L'opulence est toujours le produit d'un vol; s'il n'a été commis par le propriétaire actuel, il l'a été par ses ancêtres.**

Qui, de Saint-Jérôme ou de M. Louis Légasse, nous induit en erreur? M. l'abbé Légasse, qui est de la partie plus que nous, pourrait nous tirer d'embarras, tout en reconnaissant l'exactitude textuelle de la citation évangélique que nous pourrions faire suivre de bien d'autres sur le même sujet de Saint-Basile, de Saint-Jean Chrysostôme, de Saint-Ambroise et même de Saint-Clément, un saint qui ne doit pas être du goût de M. Légasse.

La Vigie, secundum Légasse, proclame l'entente cordiale (expression à la mode) entre le patron et l'ouvrier. A ce sujet, il suffit d'aller demander ce qu'en pensent les deux malheureux que l'on appelle l'un Grosvalet, l'autre Sautet: celui-ci pour avoir cultivé l'honneur un peu cher d'être l'entrepreneur du château; celui-là pour avoir voulu se réhabiliter avec l'église en se dévouant à sa réfection, le tout à des prix dérisoires.

Dans un demain plus ou moins prochain, M. Penaud lui-même nous dira ce qu'il pense des théories engageantes

de l'entente cordiale entre patron et ouvrier préconisée par MM. Légasse.

Pour le moment, nous nous contenterons de répondre à des déclarations pour les naïfs par des faits qui sont de notoriété publique et qui viennent faire s'effondrer tout ce beau langage humanitaire qui n'est que du bluff à outrance, une sorte d'outrecuidance négative de tout un passé sans gloire comme sans grande majesté.

## Le service de l'hôpital

Le journal de M. Légasse, lui-même sans doute sous la signature, un armateur, critique violemment le service de l'hôpital qu'il qualifie de véritable pétaudière, où tout le monde commande et personne ne soigne les malades qui s'en plaignent amèrement.

Pour que M. Légasse se lance à corps perdu ainsi et avec des expressions chères, déjà servies dans le temps à M. Caperon, il faut qu'il veuille la tête de quelqu'un de l'établissement.

D'après les on dit ce serait celle du docteur Gallas qui a le malheur de porter des lunettes et M. Légasse n'aime pas ce genre d'optique.

Comme bien d'autres, nous ne voyons que cet inconvénient car en ce moment-ci nous avons à la tête deux bons praticiens, l'un comme médecin, l'autre comme chirurgien.

M. le Gouverneur s'est, paraît-il, ému des critiques amères de la Vigie contre son service de l'hôpital et il a pris au sérieux l'ultimatum de celui qui tous les jours a sa voiture à stationner à la grille de l'hôtel du gouverneur pour bien démontrer aux badauds que Louis Légasse est encore en train de donner ses ordres au chef de la colonie: quelle douce satisfaction pour l'un et quel... pour l'autre.

Bref, dimanche dans la matinée, M. Angoulvant a voulu en avoir le cœur net et accompagné de M. Feillet il s'est transporté sans crier gare à l'hôpital, où il s'est rendu compte par lui-même et en dehors de la présence des médecins, que le service fonctionnait régulièrement, que la propreté existait partout et interrogé chaque malade il a constaté qu'aucun ne se plaignait du service d'hospitalisation.

Voilà donc le gouverneur renseigné personnellement sur ce que valent les allégations de notre sieur Légasse quand il en veut à quelqu'un; certes, c'est déjà quelque chose mais M. le gouverneur doit compléter son œuvre. Le nouveau service de l'hôpital a été déprécié aux yeux du public et, pour rétablir les choses en état, il doit au prochain journal officiel décerner un témoignage officiel de satisfaction à la direction et au personnel de l'hôpital.

Si M. Angoulvant n'accomplit pas cet acte de justice et de réparation, on dira avec raison qu'il subit l'influence de M. Louis Légasse et que les stations de la voiture du délégué ont eu pour conséquence de faire le siège en règle de l'hôtel du gouvernement. Et M. Angoulvant ne doit pas ignorer que toutes les suppositions vont leur cours et que certaines de ses décisions seront attribuées à la crainte qu'il aurait de déplaire à Celui qui ne sait qu'insulter ses adversaires pour défendre son système de quémarderries toujours intéressées et qui le sont d'autant plus qu'il le nie.

## 2.500.000 FRANCS

Le journal de M. Légasse préconise la création d'un frigorifique et nous raille de ne pas être de cet avis.

Heureusement ou malheureusement nous ne sommes pas seuls à méconnaître d'aussi gigantesques conceptions. Encore faut-il savoir quelle somme on compte qu'il faille pour créer un établissement réfrigérant de cette importance.

Et M. Légasse ne parle pas moins d'une somme de 2.500.000 francs. Le chiffre est rondelet et nous n'en sommes pas étonnés parce que M. Légasse aime à faire les choses en grand.

Mais tout de même ces 2.500.000 fr. où les prendrait-on? première question qui a son importance et qui n'est pas qu'embarrassante. Il est vrai que déjà un entrepreneur a fait ses offres à l'administration, posant comme conditions: un versement de 500.000 francs, plus une annuité de 100.000 francs, ce qui nous ferait deux rentes de 100.000 francs à payer.

La deuxième question est encore plus embarrassante: où prendre de la boëtte pour alimenter un établissement de cette importance maintenant que nous ne devons conserver aucun espoir de revoir l'exportation de la boëtte se faire.

La git toute la difficulté, et elle n'est pas de nature à encourager une dépense aussi extravagante que celle de 2.500.000 francs.

Partout la boëtte est devenu si rare et si difficile à se procurer qu'il y a plusieurs années que nous n'avions vu autant de goëlettes américaines venir nous visiter pour acheter de la boëtte même salée, de préférence à celle en glace qui ne se conserve que trop peu de temps.

Nous avons préconisé l'établissement d'un frigorifique américain parce que nous en avons entendu parler et que les pêcheurs de Gloucester sont aujourd'hui logés à la même enseigne que nous; que Saint-Pierre est pour eux un port de relâche de convoitise au point de vue de ravitailler leur flotte de pêche et



Propriété  
Publique

Un établissement de ce genre pourraient leur permettre de parer le coup porté à leur industrie par les Terre-Neuviens.

Les capitaux abondent chez nos voisins et des entreprises de ce genre s'y inquiètent tous les jours, ils en ont l'expérience. L'autorisation à accorder serait un privilège qui aurait ses compensations contractuelles. Une que nous pouvons déjà faire valoir et en première ligne, est que ce frigorifique franco-américain pourrait être alimenté d'abord sur place quand par bonheur les boëttes donneraient, puis par des boëttes d'exportation pouvant provenir des ports de la Nouvelle-Ecosse et même des frigorifiques fonctionnant déjà aux États-Unis.

Au point de vue de l'intérêt général de la pêche, nous ne voyons pas ce que cette combinaison peut offrir d'analogie avec l'opération Rismuller qui ne tend qu'à la destruction de notre pêche comme si il était d'accord en cela avec les Terre-Neuviens.

Quant à la réalisation des 2 500,000 fr. nous sommes dans une situation trop obérée pour y songer, même s'il ne s'agissait que de la rente de 100,000 fr. Et qui irait risquer une pareille somme en l'état de pénurie de boëtte où nous nous trouvons?

Tout autre serait notre situation si en échange du French Shore on avait obtenu ou l'abolition du Bait-Bill, ou une amélioration dans son application : tout au contraire les règlements de police de Terre-Neuve concernant la boëtte deviennent de plus en plus prohibitifs.

A grand tort alors M. Légasse a fait trop bon marché de l'utilité que nous avions à conserver le French Shore ; c'est du moins ce dont ses amis ont accusé le délégué qui aurait fourni une pièce officielle à M. Delcassé dans le but d'armer le ministre des affaires étrangères d'une déclaration en quelque sorte contraire à nos intérêts de pêcheurs français. Cette pièce devait déclarer que le French-Shore n'était pas indispensable à notre industrie nationale et que le déclarant était plus à même que qui que ce soit d'en faire l'affirmation par l'importance de ses armements.

La grosse opération d'armement de M. Légasse s'est aujourd'hui confondue avec deux autres non moins importantes, mais M. Légasse n'en est pas moins embarrassé quoique cela pour se procurer cette boëtte bienfaisante qui fait défaut si malencontreusement. Après avoir confondu ainsi ses intérêts qui étaient distincts, M. Légasse est-il aujourd'hui plus ou moins intéressé à la véritable solution qu'au temps où la maison Légasse opérait pour son compte seul ?

L'interrogation pourrait être grosse de conséquences à qui voudrait la résoudre sur l'heure, nous nous réservons de le faire en temps opportun.

## SYNDICAT ET SOCIALISME

Quand le rédacteur en chef de la Vigie s'y met, il n'y va pas de main morte.

Dans un article de 4 colonnes (rien que cela) « Le nouveau syndicat et le socialisme », paru la semaine dernière, on trouve de tout, c'est une véritable bouillabaisse.

En tête, des injures grossières, dénotant un manque complet d'éducation qui prouvent que si quelqu'un bave, écume et enrage, c'est leur auteur et nul autre.

Ensuite, l'apologie d'un syndicat dont l'importance n'échappe à personne. C'est toutefois ce qui reste à prouver.

Et enfin des théories sur le socialisme et les grèves, copiées dans des journaux et revues, que nous avons lues maintes et maintes fois.

Deux paragraphes de cette dernière partie ont attiré notre attention :

« L'opulence n'est pas un vol; c'est toujours le prix du travail de quelqu'un, etc. . . . »

Mais non, l'opulence n'est pas un vol quand elle est le fruit du travail de quelqu'un. Mais est-elle toujours le fruit du travail ?

Se faire verser, à l'aide de moyens frauduleux, soit par l'Etat, soit par des particuliers, des sommes qui ne sont pas dues, faire la fraude dans des importations de marchandises, frauder sur le poids ou la capacité des marchandises que l'on vend ou que l'on achète; profiter de l'ignorance de pauvres diables pour recevoir le produit de leurs travaux et leur déclarer une quantité de 25 0/0 moindre que la quantité réelle, abuser de la confiance des gens pour s'emparer de leurs biens et les ruiner à son profit; . . . sont-ce là des fruits du travail ?

Conclusion : L'opulence n'est pas toujours le fruit du travail et elle est quelquefois le produit du vol.

Le deuxième paragraphe :

« Si les ouvriers (je mets dans cette catégorie les marins et toute la classe ouvrière) sont loin d'être tous parfaits, la conduite de certains patrons à leur égard n'est pas non plus toujours irréprochable. »

La Vigie a oublié de nous citer des faits à l'appui de son énonciation.

Citons-en un pour elle.

Nous avons eu entre les mains des livrets de marins obligés de prendre leurs provisions chez leurs employeurs. Nous y avons vu des articles cotés depuis 100 jusqu'à 200 pour cent au-dessus du prix coûtant. Ainsi : graisse épiceée, coûtant 95 centimes le kilo, cotée 3 francs, beurre coûtant 1 fr. cotée 2 fr., farine coûtant de 18 à 20 fr. et cotée 40 fr. le baril; le tabac coûtant 2 fr. 25 et coté 4 fr. . . et le reste dans les mêmes proportions.

La Vigie estime que des faits semblables ne sont pas irréprochables. Dans

notre monde, nous les estimons malhonnêtes.

Le rédacteur de la Vigie en veut à mort au Réveil et à l'Action laïque. Ils le gênent donc bien. Il a du reste déclaré jadis avec la haute autorité qui se croit, qu'il ne fallait pas de journaux à Saint-Pierre. « L'Impromptu », qui était pourtant bien bénin, le gênait. A l'aide de moyens bien à lui et à lui seul, il l'a fait disparaître. Trois ans plus tard, trente ou quarante citoyens s'unissent et fondent le Réveil qui, sitôt né, signale les abus de tous genres commis par le gouverneur Jullien en faveur de son terrible associé. Fureur de ce dernier qui n'ayant plus à sa disposition les moyens employés contre l'Impromptu, n'a trouvé rien de mieux que de fonder la Vigie, s'imaginant sans doute que, à l'aide des injures qu'il distillerait dans ce journal à l'adresse du Réveil, il fatiguerait les rédacteurs de ce dernier et le ferait disparaître. Il s'est trompé.

Notre homme: ce despote au petit pied, qui se vante de faire marcher au doigt les gouverneurs de la colonie et les ministres de la République, n'a qu'un moyen de faire disparaître le Réveil : faire rayer de notre code la liberté de la Presse.

En attendant, nous lui citons ces paroles de Camille Desmoulins, le jeune, vaillant et célèbre directeur du « Vieux Cordelier » : « Quel est le dernier retranchement contre le despotisme : c'est la liberté de la presse; et ensuite, le meilleur ? Et après le meilleur ? C'est encore la liberté de la presse. Qui ne voit en effet que la liberté de la presse est la plus grande terreur des fripons, des ambitieux et des despotes ? »

## A M. BOROTRA

M. Borotra, maire de Miquelon, partisan de la baleine, nous honore dans la dernière Vigie d'un long article où les insinuations remplacent les réfutations absentes.

Il insinue pour savoir, il insinue pour ne rien dire, il voudrait se montrer zélé et mériter les faveurs de son dévouement à la bonne cause.

Il y a longtemps que nous avions deviné que tel était son tempérament; pour nous en convaincre il nous a suffi de relire un certain article signé un Miq. qui reçut l'hospitalité du Réveil Saint-Pierrais.

A ce moment là, M. Borotra pensait tout autrement qu'aujourd'hui et n'est-ce pas suffisant de le lui rappeler ?

Quant à nous, nous n'avons pas varié, nous sommes en 1905 ce que nous étions en 1904.

C'est donc une blague de venir nous dire que la baleine est la seule chance

de salut de Miquelon et qu'elle ne peut nuire à personne. M. Borotra est mieux fixé que nous sur l'efficacité du remède qu'il préconise. Quant à soutenir que la baleine ne nuira à personne, c'est tout aussi exact que de nier l'entente survenue au sujet de la laïcisation pour faire que M. le Gouverneur soit favorable à l'entreprise.

Quant au post-scriptum, nous renvoyons M. Borotra à M. l'abbé Bracq, qui le renseignera plus longuement et plus impartiallement.

## L'ENTENTE CORDIALE et TERRE-NEUVE

Les fêtes Franco-Anglaises de Brest et de Portsmouth où, les deux grandes marines du monde, ont pour ainsi dire fêté le premier anniversaire de l'Entente cordiale, viennent de se terminer au milieu de l'enthousiasme général et il est question que nous ayons ici un faible écho de ces fêtes.

M. le gouverneur de Terre-Neuve doit rendre sous peu de jours sa visite à M. le gouverneur Angoulvant et la présence sur notre rade de la division navale de Terre-Neuve et de plusieurs bâtiments de la flotte anglaise ne fera que réhausser l'éclat de cette réception.

Tout en nous félicitant de cette heureuse rencontre des deux Gouverneurs, est-il pré naturel de demander quel est le but de cette visite? Est-ce une simple visite de politesse, ou bien faut-il y voir, comme on nous l'a fait pressentir, le prélude d'un certain rapprochement entre Saint-Johns et Saint-Pierre?

Cette dernière hypothèse est certes très séduisante, mais nous laisse sceptiques.

En effet nous ne voyons nullement pourquoi le parlement de Terre-Neuve chercherait un rapprochement avec St-Pierre au lendemain du jour où il a obtenu gain de cause dans l'affaire du **French Shore** et ce sans faire de concession.

Pourquoi voudriez-vous que Terre-Neuve, qui nous a toujours jalouse, vienne nous faire quelques faveurs au moment même où son parlement vote de nouveaux **Bills** contre les étrangers?

Si nous avions eu quelque concession à obtenir de Terre-Neuve c'était l'an dernier que la chose était possible au moment de la discussion de l'accord du 8 avril entre la France et l'Angleterre, accord qui nous a dépossédés de tous nos droits à Terre-Neuve; mais cette année que pourrions-nous donner en échange de concessions Terre-Neuviennes? Rien, absolument rien puis-

que l'accord du 8 avril nous a tout enlevé!

Cette opinion n'est pas seulement la nôtre, mais celle de tous les diplomates et des parlementaires qui ont condamné la politique néfaste de M. Delcassé.

Voici l'opinion de M. Deschanel à ce sujet:

La situation actuelle de la France résulte, à mon sens, de deux fautes capitales:

La première, c'est d'avoir laissé passer la guerre du Transvaal sans traiter avec l'Angleterre la question du Maroc, alors que la Russie était encore présente en Europe. Lorsque j'ai exprimé cette opinion à la tribune, on m'a répondu: « C'eût été compromettre notre entente ultérieure avec nos voisins ». Non: l'Angleterre, pressée par l'Allemagne, ne pouvait pas se rapprocher de la France; au Maroc elle ne tenait, l'événement l'a prouvé, qu'à la neutralité du détroit et à la liberté de son commerce; et d'ailleurs, nous avions, à Terre-Neuve et en Egypte, des moyens de négociations que nous aurions pu échanger pour quelque chose, tandis que nous les avons données pour rien.

Aussi, bien que nous souhaitions de grand cœur un rapprochement — une entente même — entre Saint-Johns et Saint-Pierre, nous n'y comptons guère malgré la sympathie bien connue de S. E. Mac Gregor pour la France et les louables efforts de M. le gouverneur Angoulvant. Quoiqu'il en soit M. le gouverneur de Terre-Neuve est assuré de recevoir sur notre rocher l'accueil cordial que savent faire les Français à tous leurs visiteurs et particulièrement aux représentants des nations amies ou alliées.

## COURSE AU TROT ATTÉLÉ

Mercredi dernier à 10 heures du matin, une centaine de curieux se trouvaient réunis au parapet du réservoir sur la route de Savoyard pour assister à une course au trot attelé, course organisée par quelques amateurs à la suite d'un pari engagé entre MM. Rochard et R. Monier.

Les chevaux engagés étaient Dick appartenant à M. Rochard, cheval qui jouit à Saint-Pierre d'une bonne réputation de trotteur, et la jument May, achetée depuis peu au Cap-Breton par M. Monier.

Le trajet à parcourir comprenait l'aller et le retour de l'angle S.O. du parapet à la bifurcation des chemins de Savoyard, soit environ 8 kilomètres.

Dick, parti le premier, a couvert la distance en 18<sup>m</sup> 46<sup>s</sup>. Il était conduit par un des employés de M. Rochard. La jument May a mis exactement 16<sup>m</sup> 4<sup>s</sup> 1/2.

Soit une différence de 2<sup>m</sup> 41<sup>s</sup>. M. R. Monier conduisait lui-même son attelage.

La course était dirigée par M. Clavère à qui revient une grande part de la victoire de May dont il a été l'entraîneur habile.

On nous annonce pour la semaine prochaine une course du même genre entre le vainqueur de mercredi et la jument Dull appartenant à M. Thélot.

Cette nouvelle course promet d'être très intéressante en raison de la valeur à peu près égale des deux concurrents.

Les paris sont ouverts.

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE

Un doris neuf  
de 45 pieds

UN BEAU PHONOGRAPE

S'adresser au bureau du Journal

### A VENDRE

Salon. — Piano. — Salle à manger. — Buffet. — Chambres à coucher. — Tables. — Chaises. — Stores. — Rideaux. — Tableaux. — Meubles de cuisine et d'appartements.

S'adresser au Rév<sup>d</sup> TEMPLE  
RUE MAMYNEAU

### A VENDRE

UN TOMBÉRAU  
EN BON ÉTAT  
et

UNE PAIRE DE ROUES FRANÇAISES

S'adresser au bureau du Journal

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.